



Claude Dansard, un Révolutionnaire parisien héritier d'un prêtre réfractaire Vendéen.

## Description

# Dédié aux Sociétés fraternelles de Paris.

*Société aux Jacobins, fondée par Cl. Dansard, le 2 F<sup>o</sup> 1790  
Au Palais Cardinal, par J<sup>o</sup> Talien, le 2 J<sup>o</sup> 1791.  
Rue Mondetour, par F<sup>o</sup> Sergent, le 6 J<sup>o</sup> 1791.  
A Chaillot, par M. Beaufils, le 6 F<sup>o</sup> 1791. Et le 27 aux Theatins par L'Ab. de la Girardière  
Aux Carmes Pl. Maubert, par M. Lalouche, le 6 Mars.*



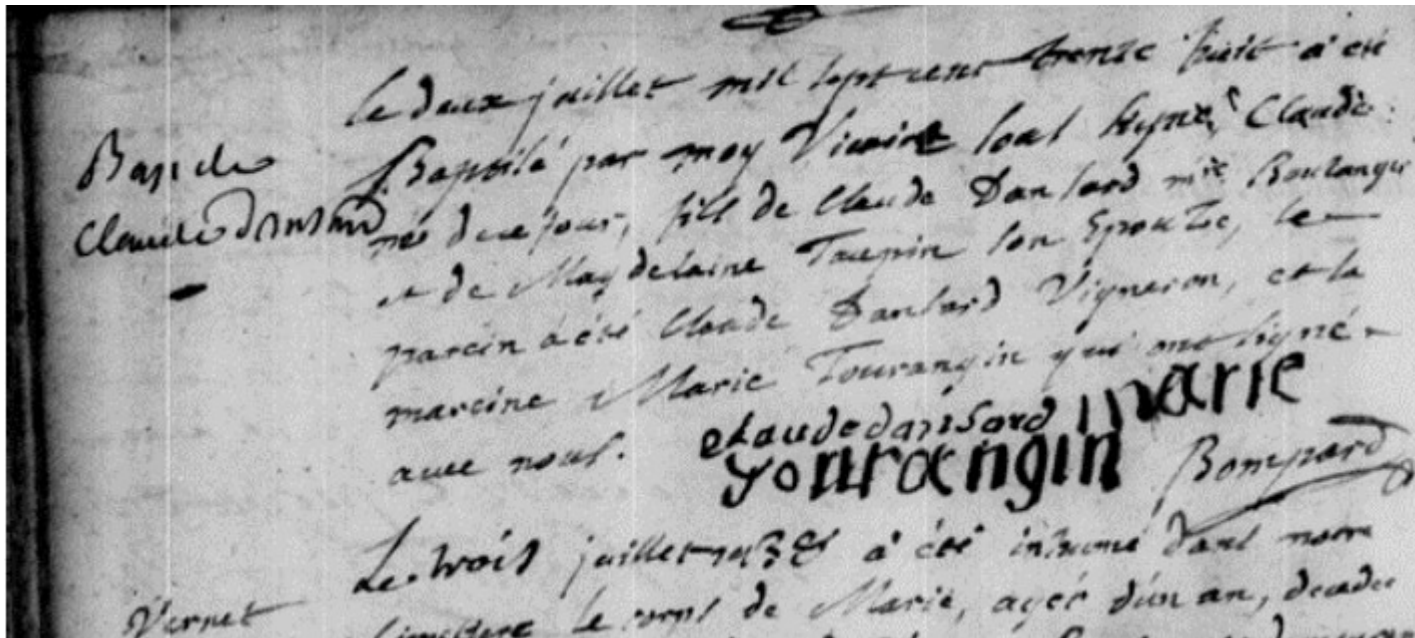
## Serment prêté aux Sociétés fraternelles des Citoyens des deux sexes.

*Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir  
de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et  
acceptée par le Roi et aussi de défendre de toutes mes forces ceux qui  
dénonceront des abus et des attentats à la liberté, ainsi que les Citoyens  
qui ont établis nos sociétés fraternelles; contre les coups d'autorité arbitraire  
qu'on se permettrait envers eux.*

*Se Vend aux Sociétés Fraternelles.*

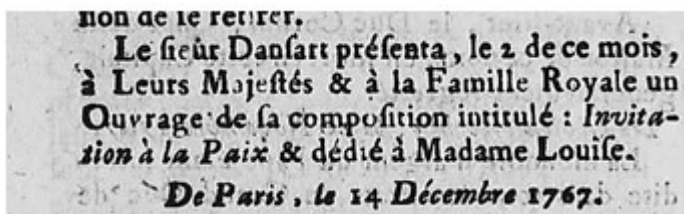
Gravure anonyme donnant la date de création par Dansard de la 1<sup>er</sup>e Société fraternelle de Paris

## La vie de Claude Dansard , fondateur de la Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe.



Acte de baptême de Claude Dansard (Archives de l'Indre)

Fils d'un maître boulanger, Claude Dansard naquit le 2 juillet 1738 à Issoudun[1]. Nous ne savons que peu de choses de lui avant 1790, sauf qu'en tant que "maître Es art en l'université de Bourges", il épousa le 23 février 1762, en l'église de Saint-Gervais de la ville de Falaise (actuel département du Calvados), Marie Françoise Lenoir âgée de vingt-neuf ans[2]. Son épouse, originaire de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris[3], marchande lingère et fille unique de Louis Lenoir Bourgeois de Paris, était veuve sans enfant de Claude Gombault maître teinturier. Était-ce Claude Dansard l'auteur d'un ouvrage *Invitation à la Paix* dont il était mention dans la *Gazette de France* du 14 décembre 1767 ?



Gazette de France du 14 décembre 1767  
(Gallica)

En 1784, le couple Dansard habitait à Paris, rue de l'Arbre-Sec, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois[4]. Et en 1785, dans les actes concernant la succession de son beau-père Louis Lenoir, Claude Dansard était noté "maître es art en l'université de Paris"[5].

Signature de Claude Dansard lors de son mariage (Archives du Calvados)

Même si le 19 juin 1790 il avait prêté serment devant l'assemblée des représentants de la Commune de Paris pour sa nomination comme notable adjoint du district des Mathurins[6], Claude Dansard aurait dû rester un anonyme. Mais, de par son métier de maître de pension et sa volonté civique d'instruire le peuple parisien, il fonda le 2 février 1790 dans une des salles du club des Jacobins la *Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe*. Hormis le fait que c'était la première, une des particularités de fonctionnement de cette société était la parité de deux hommes et de deux femmes siégeant à la tribune[7]. Jusqu'à vingt-deux heures tous les dimanches soirs et jours de fête, au sein de cette société, Dansard lisait aux ouvriers, artisans et petits commerçants du quartier, qu'ils soient hommes ou femmes, les journaux et les articles de la Constituante[8], participant ainsi à l'essor de démocratisation de la société[9]. En effet, des familles entières venaient assister à la lecture et aux explications concernant ces lois et ces déclarations.

Chroniques de Paris du 21 novembre 1790 (Gallica)

Forte de l'article parut le 21 novembre 1791 dans les *Chroniques de Paris*, décrivant sans toutefois les nommer Dansard et la Société fraternelle, cette dernière voulut envoyer une députation à l'Assemblée nationale. Elle adressa au député de Lameth, venant d'être blessé lors d'un duel avec le duc de

---

Castries, une lettre qui fut imprimée par la suite :

*Discours Imprimés par ordre de la société fraternelle de patriotes de l'un et l'autre sexe, de tout âge et de tout état, séante aux Jacobins rue Saint-Honoré. A Paris, 1790 A M. Charles de Lameth, député d'Artois à l'Assemblée nationale. Illustre Citoyen, Recevez aujourd'hui les vœux que fait, pour votre prompt rétablissement, la société fraternelle de patriotes de l'un et l'autre sexe, de tout âge et de tout état, séante aux Jacobins Saint-Honoré. Cette société prend le plus vif intérêt à votre conservation. Elle estime et chérit en vous l'un des plus fermes défenseurs de la liberté des Français. Souffrez donc qu'elle vous reproche d'avoir exposé des jours aussi précieux, ils ne sont plus à vous ces jours, ils sont à la patrie ; elle seule a le droit d'en exiger le sacrifice. Un Socrate, dont toutes les maximes sont dans votre coeur, vous rappelle ce souvenir. Qu'il ne vous échappe jamais, et que la fausse interprétation de l'honneur ne vous fasse plus oublier le devoir d'un parfait citoyen et ne vous porte plus à plonger dans la plus vive douleur une mère, une épouse, et la France entière. Il faut aux trois votre promesse, elles l'attendent pour se rassurer, sécher leurs larmes et se réjouir de votre guérison prochaine ; et si vous les aimez, comme elles ont lieu de le croire, un tel engagement ne doit pas vous coûter. La députation présente doit le rendre à sa société pour la ravir de joie, et la flatter du plus doux espoir, celui de vous posséder un instant, et bientôt, au passage des amis de la Constitution. Vous verrez des frères, vous verrez des sœurs de tout âge et de tout état, qui sont unis ensemble étroitement par les nœuds indissolubles et les plus beaux de l'amour de la patrie ; il sont prêts à verser tout le sang pour elle et pour vous, si vos ennemis, qui seroient les leurs, osoient vous attaquer. 21 novembre 1790. [10]*

Mais elle rencontra quelques difficultés auprès des Jacobins gênés par cette parité et qui, via Chabroud député à l'Assemblée nationale, adressa une réponse à Dansard président de la Société fraternelle des patriotes et l'un et l'autre sexe de tout âge et tout état :

*Monsieur, La société vient d'arrêter qu'elle reçoit de la part de celle que vous présidez la députation que vous m'avez annoncée, pourvu qu'elle soit entièrement composée d'hommes. C'est avec peine que la société met cette restriction à son arrêté. Rien ne seroit plus agréable pour elle que de donner aux excellentes citoyennes que vous avez réunies, des preuves de l'estime particulière qu'elle fait de leurs vertus et de leur patriotisme ; mais des considérations importantes l'ont emporté à cet égard sur son inclination.*

Claude Dansard répondit personnellement

*A la société des amis de la Constitution sous la présidence de M. Chabrou, député à l'Assemblée Nationale, et l'un des juges des tribunaux de district du département de Paris. Monsieur le Président et vous, Messieurs, Le jour qui nous rassemble sous le même toit sera le plus beau des jours de vos frères et de vos sœurs ; il fera dans l'histoire, une époque glorieuse pour la nation. Il fera connoître à l'univers entiers que le feu du patriotisme embrâse le coeur des vrais français, et que nos ennemis n'ont qu'à trembler. S'ils osent nous provoquer encore, il ne se relèveront jamais sous les coups que nous leurs rendrons. Nous sommes francs et généreux. Leurs repentirs, s'il est sincère, leur fera recouvrer en nous des frères et des sœurs, de l'amitié desquels ils n'ont jamais connu le prix. Pourquoi ? Parce que la fausse grandeur et la vaine opulence, qui les environnoient et les éblouissoient, les faisoit croire qu'ils étoient d'une autre nature, et que de l'encens, la pourpre et les honneurs leur étoient dûs, lorsqu'ils n'étoient que des usurpateurs de ces riens personifiés et de ces frivolités mondaines. A l'école de nos immortels législateurs, à la vôtre Messieurs, de combien d'erreurs insensées seroient revenus, sans efforts, nos ennemis, si, dirigés par la droiture et leur intérêt véritable, ils l'eussent fréquentée ? Ah plaignons leur égarement ! il est déplorable. Ils ont des yeux, il ne voient pas ; ils ont des oreilles, il n'entendant pas, ou plutôt ils n'écoutent que ceux qui sont trop fidèles à l'engagement de les tromper, et dont ils dévorent les écrits funestes. Ils ont beau se flatter d'espérance ; elle est vaine et vaine absolument. Nous touchons à l'heureux port, grâce au divin pilote qui, vous et nous, nous a conduits, pour ainsi dire, par la main, dans une île qui nous promet tous les bonheurs possibles, à la charge bine naturelle de la culture, et nos bras tout faibles qu'ils sont, ne maqueront jamais à seconder la force et la puissance des vôtres. Telles est, Messieurs, les promesses que nous vous faisons et nous signerions de notre sang.[11],*

C. DANSARD, président de la  
société fraternelle de patriotes,  
de l'un et de l'autre sexe, de tout  
âge & de tout état, séante aux  
jacobins-saint-honoré.

21 Novembre 1790.

Le 5 décembre, la Société reçut l'honneur de la visite du député Lameth. Dansard se fendit alors d'un discours tout d'abord élogieux à l'encontre du député qui se transforma ensuite en une diatribe contre la royauté :

*Aux preuves éclatantes et soutenues, que vous avez toujours données d'amour pour notre mère commune, on reconnoit en vous, et l'on admire un Brutus, aussi ferme, aussi courageux que le fut l'ennemi des superbes Tarquins, cette race maudite, et justement chassée de Rome. Les rois, autrement ces fléaux des peuples, depuis l'énorme et monstrueux abus de l'autorité qui leur fut confiées, et qu'ils n'avoient reçue que pour les gouverner avec la sagesse de Caton et la piété des Titus ; ces rois, dis-je n'auoient surement pas porté si loin l'empire de la tyrannie, s'ils avoient eu contre eux, et pour nos pères, victimes et leur barbarie, des Lameth, des Barnave, des Mirabeau, des... Dispensez moi, je vous prie, de nommer tous nos défenseurs, dont les noms immortels et chers sont gravés dans nos cœurs, avec les traits de la plus haute estime, et du respect le plus profond.*

Ainsi des relations s'établissaient avec leur célèbre voisin le club des Jacobins. En cette période où l'Assemblée venait d'imposer le serment des prêtres, l'utilité de la Société fraternelle des patriotes et l'un et l'autre sexe semblait enfin évidente comme soutien, et les Jacobins n'ignorèrent plus ces ouvriers et petits artisans. Le 8 décembre, Dansard se présenta auprès d'eux et de leur nouveau président Mirabeau pour un discours qui fut selon Mathiez une "philippique violente contre l'ancien clergé dont il célèbre la ruine" [12].

*Lorsque l'Europe entière, ou plutôt l'univers doit admirer la sublimité des décrets que vous préparez et qui se rendent dans l'assemblée nationale, aux acclamations d'un nombreux concours de citoyens, la société fraternelle, dont vous voulez bien souffrir le voisinage, ne peut et ne doit différer plus longtemps de venir vous offrir son tribut d'admiration et de reconnaissance. Un corps trop longtemps formidable, armé des foudres du Vatican, qu'il faisoit tember à sa voix, ce corps est abattu. L'Hercule (Mirabeau note manuscrite de Dansard) qui l'a terrassé vous préside, Messieurs, et vos suffrages ont couronné ses talents et sa gloire. On voit avec pitié s'agiter encore sur la poussière ce corps qui dédaignoit l'habit de son état, parce qu'il étoit loin d'en avoir les vertus, que dis-je !,... Il ne connoissoit plus son origine, et le retranchement de l'excès de ses biens va lui rappeler. Il étoit superbe et fastueux ; et, peut-être deviendra-il humble et modeste. Il aimoit ses plaisirs et s'enivroit souvent en buvant dans leur coupe, et peut-être la pénitence dont il devoit donner l'exemple, va-t-elle faire ses plus chères délices. Et, alors que d'honneurs mérités lui seront rendus ! qu'il bénira la révolution qui l'aura mis dans la nécessité de laisser opérer en lui, la plus belle métamorphose ! O qu'heureux il s'estimera ! Que sa nouvelle vie sera pure ! En un mot, elle sera digne de Dieu, que nous révérons tous, et dont, hélas ! ce corps ne rougissoit plus de déchirer l'image. Il portoit sur sa poitrine, et du côté du coeur, une croix, parce qu'elle étoit d'or et que l'éclat de ce métal lui répondoit des jouissances dont il étoit insatiable, et que toujours il achetoit au mépris de la religion et de l'humanité. Je n'ai fait qu'ébaucher les abus criminels de ce corps abattu. Cependant, Messieurs, à l'horreur que vous en concevez et que je lis sur vos visages, je reconnois la joie que vous avez de sa défaite et nous la partageons. Nous somme, et nous serons jusqu'au dernier soupir, unis à vous, si vous le permettez, par les nœuds les plus sacrés de la fraternité. Vos ennemis seront les nôtres ; et dans le combat que nous ne provoquerons jamais, notre sang coulera toujours le premier, pour acheter, s'il le faut, la victoire, qui intéressera votre salut et le bonheur général. Telles sont, Messieurs, les assurances que la société fraternelle vous supplie d'agréer.*

Notons qu'en février 1791, l'*Orateur du peuple* fit part de la résolution radicale de ses membres féminines de ne pas épouser d'aristocrates :

*Une de ces sociétés de pauvres ouvriers et ouvrières, rassemblée aux Jacobins St-Honoré, sous le nom de Société fraternelle présidée par le patriote Dansard, vient d'arrêter que non seulement elle s'opposeroit de toutes ses forces aux progrès, aux sollicitations, aux entreprises de tous les ennemis du bien public, sous quelque dénominations que ce puisse être, mais que toutes les demoiselles ou femmes de la société qui devoient se marier, n'épouseroient jamais ce qu'on appelle un Aristocrate. Tel est l'engagement solennel contracté mercredi dernier par ces braves citoyennes. Si cet exemple est imité par toutes femmes de l'empire français, l'éducation ne peut manquer de devenir généralement nationale, avantage auquel il faut enoncer tant que deux êtres, opposés d'opinions, iront au pied des autels se jurer tout haut la foi conjugale, et tout bas élever leurs enfans, chacun de son côté, les uns dans la haine, les autres dans l'amour de la Révolution ; ce qui ouvriroit une source intarissable de discordes domestiques, au lieu que les femmes françaises s'accordent presque toutes à se choisir des époux patriotes, il naitra de ces heureux mariages une race généreuse et forte, exempte des préjugés dont nous-mêmes traînons encore la chaîne, et qui affermira pour jamais sur ses bases, l'édifice encore chancelant de notre liberté ! il faut que cette belle idée de Dansard soit connue et adoptée par les bourgeois et les ci-devants, s'il est possible, et même par tous les habitans des campagnes où résident encore des mœurs patriarcales[12b].*

Le 23 février, Claude Dansard signa un arrêté de la société tendant à prendre des mesures de surveillance pour empêcher la fuite de la famille royale :

*Société fraternelle séante aux Jacobins rue Saint-Honoré. Aujourd'hui, 23 février 1791, la Société fraternelle, occupée de tous les moyens qui peuvent assurer le salut et la tranquillité de la chose publique, a arrêté : 1° de surveiller sur-le-champ et faire garder toutes les barrières de la capitale, aux fins que, par aucune d'elles, rien ne puisse sortir qui soit contraire aux intérêts de la nation ni fomenter des inquiétudes trop motivées 2° de faire inspecter et garder toutes les issues par lesquelles hors de Paris on pourrait faire évader les membres de la dynastie royale; 3° de faire distribuer eu raison suffisante dans chacune des 48 sections les canons, fusils, toutes armes défensives et munitions de bonne qualité; 4° de députer et d'envoyer chacune des Sociétés fraternelles, toutes les sections, à tous les clubs vraiment patriotes, le présent arrêté, pour les inviter de prendre dans la considération la plus grande et la plus prompte et à seconder de toutes leurs forces le zèle et l'amour de la Société fraternelle pour la chose publique. Enfin, elle a arrêté que ses séances n'auraient point d'interruption et se tiendraient tous les jours, tant que la chose publique courrait le moindre danger. Signé C. Dansard, fondateur et père de la Société fraternelle; Carsenac président, Langlois secrétaire.*

places publiques , aujourd'hui devenus sédentaires. La plus ancienne, et jusqu'à ce moment la plus illustre de ces sociétés fraternelles qui , tient ses séances aux Jacobins , doit sa naissance à un respectable maître de pension , qui a d'abord rassemblé la classe la moins aisée , c'est-à-dire la plus intéressante du peuple pour lui expliquer les décrets. M. *Dansart*, son glorieux fondateur , continue à présider la société fraternelle. Il est là comme un père au milieu de ses enfans ; quelques mèches éclairent la salle ; les chaises se louent aux frais de la société ; quelquefois on décrète l'impression des discours , la contribution est d'un sol par chaque membre ; et la société trouve encore le moyen de répandre quelques bienfaits. La société fraternelle a fait plus que répéter le serment civique. Comme elle est composée en grande partie de femmes et de filles , elles ont fait le serment d'apprendre à lire à leurs enfans , dans la déclaration des droits , et de ne jamais se marier un aristocrate. Puisque je suis sur le chapitre des

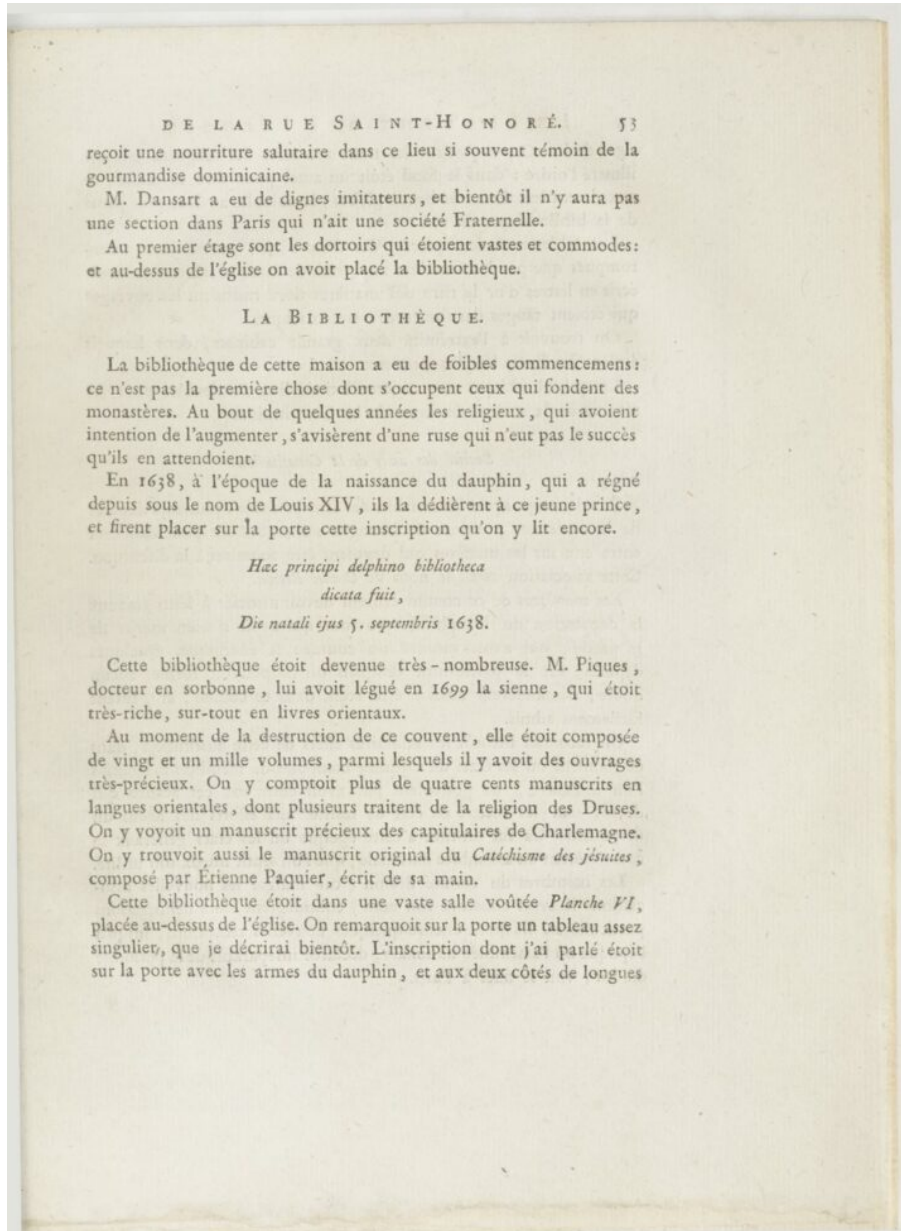
Révolutions de France et de Brabant: ouvrage périodique, février 1791 n° 64 (Volume 5, Google book)



On trouve dans la première partie des détails intéressans sur la formation de la société *des amis de la constitution*, cette société dont l'influence a été si grande & si heureuse sur la révolution, & qui, se multipliant dans un nombre prodigieux de filles vraiment dignes d'elle, a usé dans tous les départemens tant de sentinelles vigilantes de la liberté. L'auteur expose l'origine & le but de la *société fraternelle* formée & présidée par M. Dansard qui, le premier, imagina de lire & d'expliquer les secrets de l'assemblée nationale au peuple, à ce peuple dont un gouvernement oppresseur calomnioit l'intelligence pour le mieux asservir. Car voici l'admirable logique de nos ci-devant administrateurs. Le peuple est ignorant, donc il doit être esclave; il est esclave, donc il doit être ignorant. Il a prouvé cependant que le jour de la raison n'est pas aussi étranger pour lui que des écrivains mercenaires vouloient le faire croire. Il est, sans doute, encore bien des préjugés à détruire; mais la facilité avec laquelle ses yeux se sont ouverts sur les plus funestes au repos & au bonheur de l'humanité, prouve aux sages qui veulent l'éclairer que leurs soins généreux ne seront pas sans fruit.

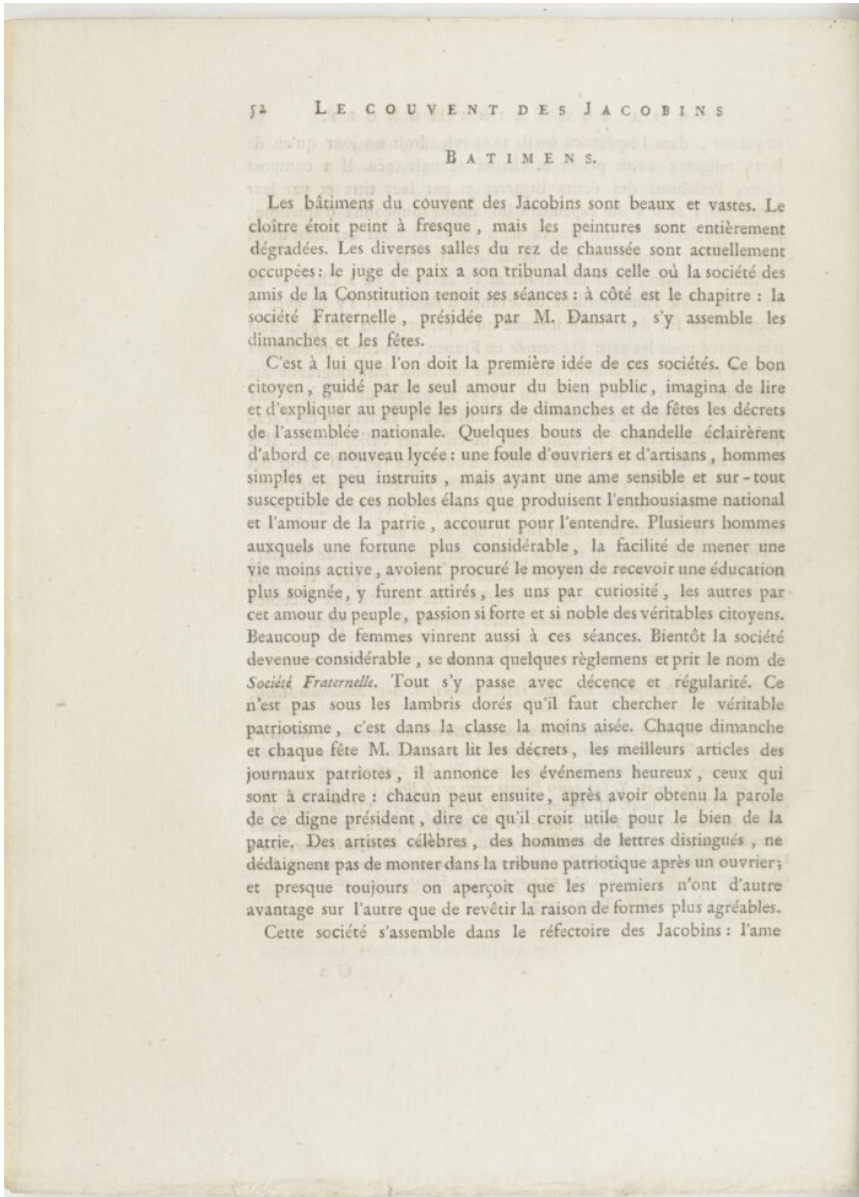
*Deuxième Année.*

La Chronique de Paris du 11 avril 1791  
(Gallica)



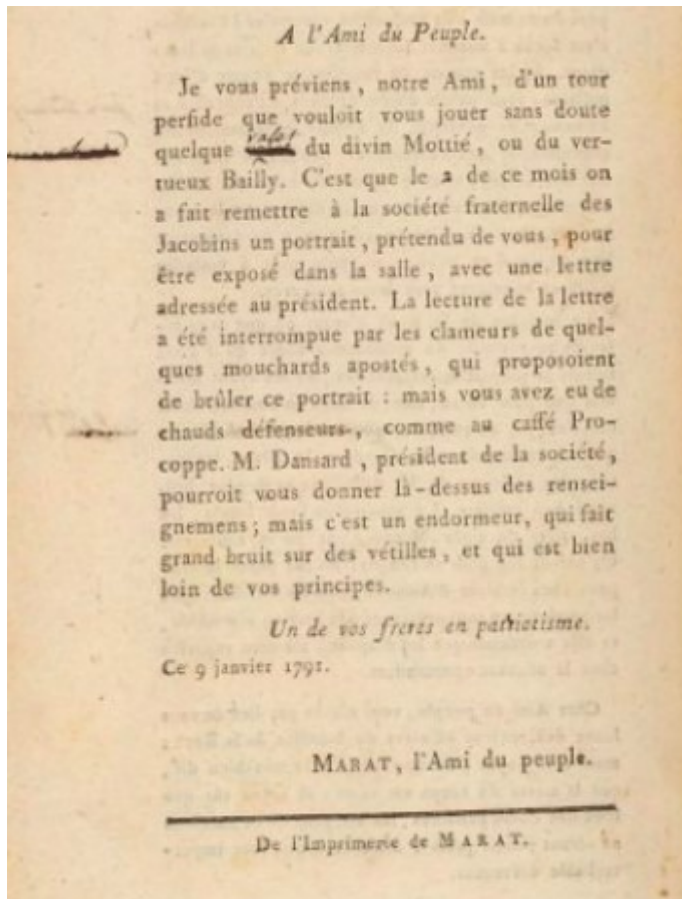
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Antiquités nationales de A. L Millin de Grandmaison -t 1-1790-  
extrait concernant l'article du Couvent des Jacobins



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Cette mise en lumière de la Société fraternelle lui donna de l'importance et un afflux de nouveaux membres plus éduqués qui se mêlèrent ainsi aux discussions et débats dont Louise de Keralio, Jean-Lambert Tallien, Jacques Hébert[13]... Cette croissance entraîna de profondes mutations au sein de la Société, et une lutte d'influence avec comme futur perdant Dansard. En prémisses, concernant une affaire de portrait de Marat exposé à la Société fraternelle, une lettre dans l'*Ami du Peuple* parla de lui en des termes peu flatteurs "*M Dansard, président de la société, pourroit vous donner là-dessus des renseignements ; mais c'est un endormeur qui fait grand bruit sur des vétilles, et qui est bien loin de vos principes*" [14].



L'Ami du peuple, ou le Publiciste parisien du 11 janvier 1791 (Retronews)

En février 1791, par manque de place, la Société dut s'établir dans l'église des Jacobins, puis le mois suivant elle déménagea dans la bibliothèque. Pour payer les frais d'entretien, une cotisation, certes minime, fut exigée et par conséquent un règlement établi[14b]. De l'école d'instruction qu'était à ses débuts la *Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe*, elle devenait ainsi une société populaire avec égalité entre tous les membres. Dansard ne pouvait donc plus en être le président perpétuel, ce dernier devant être choisi par vote.

**M. Claude Dansard, instituteur de la société fraternelle, séant aux Jacobins, vient de faire schisme avec elle. Il s'est piqué de ce qu'on l'avoit forcé à quitter la présidence perpétuelle qu'il s'étoit arrogée. La société vient de faire une adresse à tous les clubs patriotiques de Paris et des départemens, contenant son adhésion aux principes qu'ils professent.**

---

Révolutions de Paris, dédiées à la Nation et aux  
districts des Petits Augustins du 8 au 15 janvier  
1791 (Gallica)

Certains soulignèrent perfidement qu'il aurait dû l'admettre en tant qu'*ami de la liberté et de l'égalité* [15]. Mais Dansard avec le titre de "*fondateur et père de la société fraternelle*" voulait conserver l'idée première qu'il se faisait de cette société, celle d'instruction du peuple et non pas un club plus politisé et radicalisé. Pour cela, il fut taxé d'autoritarisme et, chose insupportable pour lui, un bureau lui fut adjoint. Grâce aux journaux de l'époque nous pouvons suivre son éviction durant ce mois de mars. Ainsi dans l'avis paru dans le *Patriote français* du 19 mars 1791 (voir texte ci-dessous), Dansard annonçait l'arrêt de ses lectures de décrets ayant lieu dans une salle basse des Jacobins, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, et qu'à partir de cette date elles ne seront plus réservées qu'aux inscrits des deux sexes, et aux membres de l'Assemblée nationale.

*Avis sur les Sociétés fraternelles. M. Dansard fondateur de la Société fraternelle séante dans une des salles basses des Jacobins Saint-Honoré, a jugé à propos d'interrompre le cours de ses séances jusqu'au 1<sup>er</sup> avril prochain, époque à laquelle il recommencera la lecture des décrets de l'Assemblée nationale et de tous les papiers publics les plus patriotiques ou le plus dans l'esprit de la constitution Il prévient, en conséquence, qu'il ne prendra aucune part aux séances qui pourraient se tenir dans cette salle d'ici à ce temps, qu'il ne veut d'autre qualité que celle de citoyen et qu'il ne souffrira pas qu'on lui donne dans l'assemblée celle de président, ni à l'annonce que, le but de cette Société n'étant que d'instruire, il ne pourra y être fait aucune espèce de motions contraires au règlement qui sera fait à ce sujet. M. Dansard avertit les personnes de l'un et de l'autre sexe qui voudront être membres de la Société fraternelle de se faire inscrire chez les vingt-quatre commissaires dont la liste sera affichée dans le cloître et à la porte de la salle des Jacobins dimanche prochain et jours suivants, ou chez lui, rue de la Parcheminerie, n°16. Il prévient, en outre, qu'il n'y aura plus de contribution à la porte, et qu'il faudra, pour entrer, être membre de la Société. Les députés à l'Assemblée nationale sont seuls exceptés, ayant entrée partout.[15b]*

Dans le compte-rendu du *Mercury universel* de la séance du 21 mars des Jacobins on peut lire :

*M. Dansard, ci-devant président de la société, fraternelle est venu justifier sa conduite comme membre de la société, il annonce que le virus aristocratique, s'étoit introduit jusque dans sa société, et il déclare qu'il va en former une autre après Pâques [16].*

Parût laconiquement dans le *Mercury universel* du 25 la contre-offensive des membres de la *Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe*.

*la société populaire séante aux jacobins, déclare qu'elle n'a plus M. Dansard son fondateur pour président[17]*

Le 23 aux Jacobins, Sergent (suite à son mariage connu plus tard sous les patronymes Sergent-Marceau) fut peut-être celui qui résumait le plus cette scission :

*J'ai aussi établi une société fraternelle quartier des Halles, mais quoique j'en aie été le fondateur, je ne m'en suis pas déclaré le père, et en conséquence, je n'y ai point vu d'enfants, je n'ai vu que des frères, des égaux. J'ai déploré l'espèce de scission de la société fraternelle, mais aussi je m'en suis consolé, en disant : « au lieu d'une société nous en aurons bientôt deux ; tant mieux, cela en propagera davantage l'esprit de la révolution, le peuple en aura plus de facilité pour s'instruire ». L'exemple de votre club a engagé M. Dansard à en former un, il a vu chez vous un règlement, il en a fait un dans sa société ; il a à votre exemple, établi une contribution de chaque personne, pour les frais et dépenses de la salle ; dès lors tous les contribuables, avaient les mêmes droits ; ce n'étoit plus une école d'instruction civique, c'étoit un vrai club. Dès-lors M. Dansard ne pouvoit plus en être le président perpétuel. Dans ma société des Halles, les portes sont ouvertes, tous ceux qui veulent y entrer en sont les maîtres, et dans les commencemens on m'a opposé que si je n'établissois pas des réceptions, des droits d'entrées, nous aurions parmi nous des aristocrates ; eh bien, ai-je dit, • ils sont aristocrates, s'ils sont ignorans, ils viendront parmi nous, ils seront éclairés, ils seront convertis. Ainsi point de règlement, point de gêne, ai-je dit; d'ailleurs nous sommes des frères qui venons nous instruire, nous ne délibérons pas, nous apprenons à être citoyens, nous tenons ici méditer sur la loi. Don nez – moi seulement l'autorité nécessaire pour rappeler à l'ordre tous ceux qui, dans notre assemblée, voudraient s'en écarter, afin que nous puissions nous entendre. Je ne vous demande rien de plus. Je crois en outre que la seule plainte bien fondée de M. Dansard, est qu'on l'aie fait descendre de son fauteuil perpétuel : mais je pense que tout ami de la liberté, tout homme public, tout mandataire quelconque, quand ses commettans lui disent: «je ne vous trouve plus digne de la place que vous occupez», doit en descendre à l'instant et embrasser celui qui le remplace. M. Dansard, selon moi, aurait dû s'en tenir-là ; il en avoit reçu l'exemple de vous, messieurs, de vous qui, jusque» dans les plus petits détails, établissez l'égalité parfaite ; ainsi une nouvelle société va s'établir, vous lui accorderez votre correspondance, vous ne considérerez que la masse des citoyens qui s'occupe de vos travaux ; moi qui vous parle, j'aurois pu faire comme M. Dansard, j'étois aussi vivement applaudi, aimé dans ma société, et j'ai craint, après avoir été plusieurs fois prorogé à la présidence, en ce que l'égalité n'en reçût quelqu'atteinte ; alors, de moi-même, je me suis dit : il faut quitter le fauteuil, sans cela je mettrais en danger la liberté de ma petite société, je dois l'exemple et de moi-même j'ai institué un autre président à ma place. (on applaudit.) Quand j'entrevois le peuple s'idolâtrer d'un homme, et croire fermement que cet homme ne peut être remplacé par un autre, je me dis ! voilà un peuple qui n'est pas encore fait pour la liberté ; alors je m'efforce, je tâche de lui prouver qu'il doit changer souvent ses fonctionnaires ( on applaudit. )*

Et enfin le 28 mars

*une députation de la société fraternelle est venue justifier sa conduite relativement aux inculpations de M. Dansard ; elle a paru complètement disculpée des reproches qu'il avoit été porté contre elle, et a été très accueillie [18].*

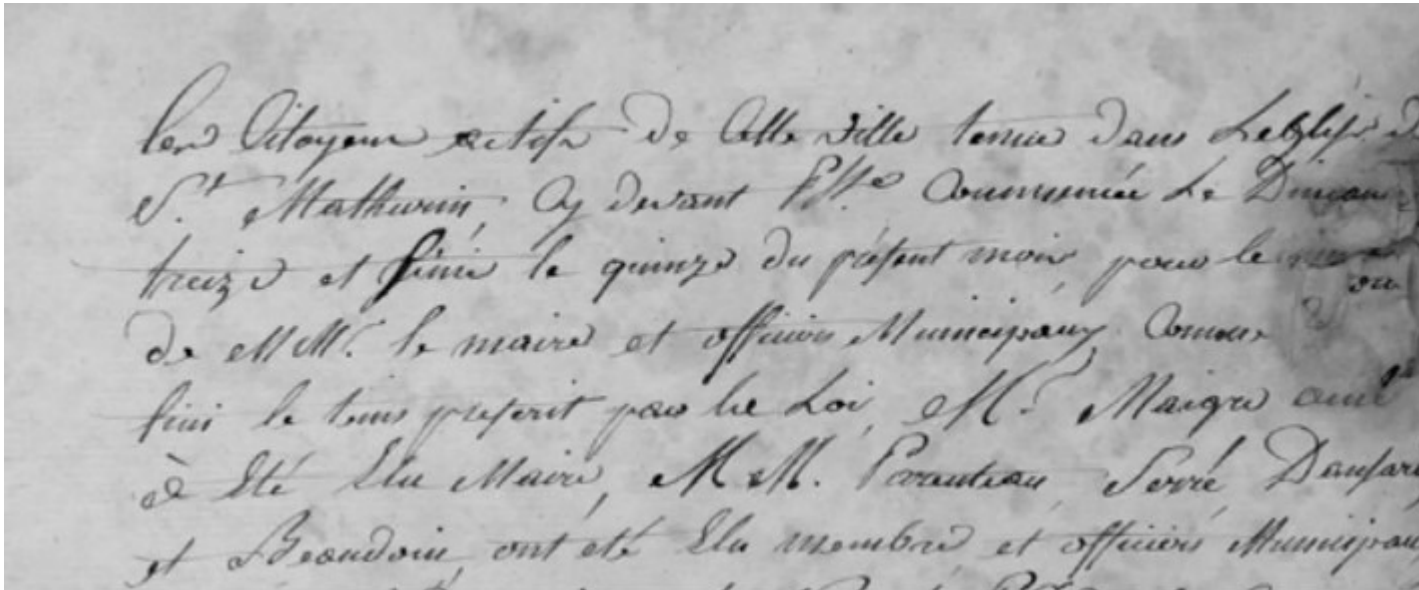
De sa société issue de la scission, il semble que Dansard en soit resté membre au moins jusqu'au début septembre, car le 3, Morizot président de la *première Société fraternelle des Jacobins-Saint-Honoré*, applaudissait au choix des quatre députés déjà nommés, et prioit d'inscrire au rang des candidats pour la nomination de ses députés au corps législatif M. Dansard, fondateur et membre de cette société[19].

Lors de cette première période électorale, plusieurs fois on put le voir inscrit sur les listes avec l'indication "*maître de pension, électeur de la section des Thermes de Julien*[20]". Par exemple, le 11 septembre, lors de l'élection de scrutateurs où il obtint six voix[21].

On le retrouve électeur au club de la Sainte-Chapelle de la section de Beaurepaire[22]. Créé le 22 septembre 1791, ce club constitué des membres de l'Assemblée électorale de Paris était considéré comme modéré. Est-ce que l'adhésion à ce club et son absence parmi les pétitionnaires du Champs-de-Mars de juillet 1791 démontrent un plus grand modérantisme de Claude Dansard que l'on aurait pu penser et pourraient donner une des raisons de la scission de la Société [22b] ? Le 23 octobre, il adressa une lettre à ses collègues du Comité de la section des Thermes-de-Julien demandant que soit pourvu son remplacement en qualité de commissaire de la section car il partait pour un département

éloigné[23]. La destination n'était pas indiquée, et jusqu'à cet article nul ne savait ce qu'était devenu ce "pauvre maître d'école". Un inventaire après décès d'un prêtre réfractaire permit de retrouver par hasard sa trace ([François Jottreau, un curé sous la Révolution](#)).

Sa trace est donc retrouvée en Vendée. Ainsi, le 15 novembre 1791, lors de l'élection du citoyen Maigre comme maire de Luçon, Dansard devint un de ses quatre officiers municipaux[24]. Le 21 septembre 1792, lors de la prestation de serment exigé par la loi du 15 août 1792, il appartenait toujours au conseil municipal. Le 5 octobre, en tant que professeur de rhétorique principal provisoire du collège national percevant un traitement de 1 500 livres[25], il prêta serment selon la loi du 14 août[26]. Le 14 octobre du même mois, il appartenait à la délégation municipale qui assistait devant l'arbre planté place de la Liberté à la proclamation des décrets abolissant la royauté[27].



Nomination du maire de Luçon et parmi les quatre officiers municipaux Dansard (AD85 -délibérations municipales de Luçon du 15 novembre 1791)

à Luçon le serment a été prêté par les officiers  
Voimoreau  
Arloing  
Mauger  
Propagnol  
Gardin  
Radot  
Duret  
P. Serris

23 septembre 1792, prestation de serment du maire et des officiers municipaux de Luçon (Archives

Au début des guerres de Vendée, Luçon la républicaine fut menacée plusieurs fois par les troupes royalistes. L'angoisse monta et des traitres devaient être trouvés. Ainsi, suite à la délibération de la commune de Luçon du 16 mai 1793, le général Beaufranchet-Dayat fut désigné pour son ordre d'évacuation de plusieurs postes du Sud Vendée et un courrier signé par tous les officiers municipaux, juges et notables dont Dansard, fut adressé au département de la Vendée pour être communiqué aux Commissaires de la Convention nationale.[28]





Bataille de Luçon

Une dernière fois, Luçon fut en danger lors de la célèbre bataille du 14 août 1793. Les Républicains gagnèrent. Mais ce fut une joie de courte durée pour notre professeur, car son épouse Marie-Françoise Lenoir décéda le 29 août à 61 ans[29]. Certainement par élan patriotique, parallèlement à son activité d'enseignement, il devint économiste de l'hôpital de cette ville en novembre 1793[30].

A un moment de cette première guerre de Vendée, il quitta Luçon, mais resta certainement dans la région puisque on le retrouve en 1796 agent de l'hôpital militaire de Bressuire et de l'ambulance de Châtillon en résidence à Bressuire[31]. Et le 10 floréal an IV (29 avril 1796) à Parthenay[32], à l'âge de 57 ans, il épousa Marie Liger, nièce de François Jottreau prêtre réfractaire tué durant les troubles et sœur de René Liger défenseur de la patrie.[33]

Claude Dansard se retira à Parthenay où il accepta le poste d'instituteur qu'on lui proposa en novembre 1797 et fut officiellement nommé en juin 1798. Il y est indiqué "*maître es art de l'université de Paris*" où il a professé pendant trente ans, a servi à Luçon puis dans les hôpitaux. Un rapport les concernant mais dont malheureusement nous n'avons pas la cote indique :

*Considérant que le citoyen Dansard, depuis sa résidence à Parthenay a donné des preuves bien certaines de son attachement à la chose publique, qu'il a les connaissances nécessaires pour remplir avec distinction la place d'instituteur primaire .*

---

Il avait vingt élèves et logeait dans le presbytère du Sépulcre [34]. En juin 1797, il est dit “*qu’il paroît, depuis sept à huit mois avoir perdu la confiance publique*”, alors qu’en 1798 il “*jouit de l’estime publique, n’enseigne à ses élèves que l’amour et les devoirs du citoyen*” [35].

En tant que républicain convaincu, il adressa le 1<sup>er</sup> octobre 1797[36] une chanson composée à l’occasion de l’anniversaire de la fondation de la République. Le 30 octobre 1798, il s’occupa de la succession de l’abbé Jottreau, un ancien prêtre réfractaire donc en tant que représentant de son épouse[37]. Il quitta Parthenay en 1799, certainement début mars, selon une lettre adressée au département le 12 ventôse an VII (2 mars 1799) [38] :

*Nous vous adressons, ci-joint, par duplicata, une pétition présentée par le Citoyen Jacques Moricet,[39] tendante à remplacer, en qualité d’instituteur, le citoyen Dansard qui se trouve obligé de quitter cette commune pour affaires majeures ; elle est revêtue de l’avis du jury d’instruction et du nôtre ; nous vous invitons à les prendre l’un et l’autre en grande considération*

Il revint donc dans sa région natale, où il fut toujours instituteur à Issoudun en octobre 1801 [40] et où il y décéda le 20 juin 1802 à l’âge de 65 ans [41]. Il sera indiqué sur son acte de décès “*instituteur de langue latine, de Grec, de Géographie, de Mathématiques, d’Histoire et ectera*” !

1<sup>er</sup> Messidor 10<sup>e</sup>.  
Décès de  
Claude  
DANSARD  
âgé de 65 ans  
N<sup>o</sup> 251.

Acte de décès,  
Mairie d'Issoudun,  
1<sup>er</sup> arrondissement communal de l'Indre.

Du premier jour du mois de Messidor an six de la République française, vers quatre heures et demie du matin.

Acte de décès de Claude Dansard, décédé ce matin à quatre heures et demie sur la section du midi de cette commune lieu de son domicile, né en cette commune, âgé de soixante cinq ans, en son vivant instituteur de langue latine, de grec, de géographie, de mathématiques, d'histoire et de dessin, veuf de Marie Lenoir, épouse de Marie Liget, et fils de défunt Claude Dansard vivant boulanger en cette commune et de défunte Magdelaine Caujoin.

Sur la déclaration amoi faite par Marie Ehibault, âgée de quarante cinq ans, femme de Jean Chalognier, tonnelier journalier sur la section du levant, et par Marie-Anne Audret, âgée de quarante deux ans, femme de Jean Granger, juré trompette sur la dite section du midi; lesquelles ont déclaré n'être point parentes du défunt et ne savoir signer de ce interpellées.

Constaté par moi adjoint Maire de cette commune faisant alternativement les fonctions d'officier public de l'état civil. Soussigné

Acte de décès de Claude Dansard à Issoudun (Archives de l'Indre)

Claude Dansard restera dans l'Histoire comme le pauvre maître de pension souhaitant éduquer civiquement le peuple ; et qui apportait à chaque fois, lors des premières réunions de la Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe, un bout de chandelle dans sa poche avec un briquet et de l'amadou.

Lors de la découverte de la succession d'un prêtre réfractaire, étonnement sa trace fut retrouvée, lui qui avait combattu pour la constitution civile du clergé de manière acharnée comme le démontre ce poème :

***Commandemens de la Patrie***

*Avec ardeur tu défendras*

*Ta liberté dès à présent,*

*Un clergé du supprimeras*

*La moitié nécessairement,*

*De tous moines tu purgeras*

*La France irrévocablement,*

*Et de leurs mains tu reprendras*

*Les biens volés anciennement.*

*Aux gens de loi tu couperas*

*Les ongles radicalement,*

*Aux financiers, tu donneras*

*Congé définitivement*

*De tes impôts tu connoitras*

*La cause et l'emploi clairement.*

*Et jamais tu n'en donneras*

*Pour engraisser un fainéant.*

*De bonnes lois tu formeras.*

*Mais simples, sans déguisement.*

*Ton estime, tu garderas*

*Pour les vertus et non l'argent.*

*Aux dignités tu placeras*

*Les gens de bien soigneusement ;*

*Et sans grâce tu puniras*

---

*Tout pervers indistinctement,*

*Tous les abus absolument*

*Et dès lors tu deviendras*

*Heureux et libre assurément.[42]*

Je vous invite à lire l'article qui vous donnera plus de détails sur la succession de l'abbé Jottreau :  
"François Jottreau, un curé sous la Révolution"

---

Article modifié le 7 avril 2023, notamment sur la date et le lieu du premier mariage de Claude Dansard, ainsi que sur sa présidence de la Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe (transcription de certains de ses discours et mise en ligne d'article de presse de l'époque).

---

[1]Ad 35 – actes paroissiaux d'Issoudun 1738 – Paroisse Saint-Cyr -GG 081. Il est fils de Dansard Jean Claude et de Taupin Madeleine (les parents se sont mariés à Issoudun le 26 février 1737 (paroisse Saint Cyr)). Son père maître boulanger y meurt le 25 mai 1753 et sa mère se remarie le 7 janvier 1755 toujours à Issoudun (paroisse Saint-Cyr).

[2]AD Calvados- BMS paroisse Saint-Gervais de Falaise -1761-1770 f°47-48

Testament de Louis Lenoir en faveur de sa fille Lenoir, Marie Françoise veuve Gombault Claude Maître teinturier à Paris, 1776-03-09, elle est épouse de Claude Dansart "*maître ès arts en l'université de Paris.*" AD75 DC 6 256 – Testaments conservé aux Archives départementales de Paris. Paris 09/01/1774 – 12/17/1776 | <https://en.geneanet.org/archives/registres/view/358415/250>

[3] Acte de décès à Luçon de son épouse (AD 85- Luçon -État civil- Décès 1793 – an V -E Dépôt 128)

[4] "*Delle Marie Françoise Lenoir, marchande Lingère, demeurant à Paris rue de l'arbre Sec paroisse St Germain l'Auxerrois, Créancière de la Succession du dit Jaillière de la somme de deux cent quinze Livre dis Sols et six deniers Restans de plus d'une forte somme contenue en un mémoire de fourniture de linge, faite par la dit. Dlle Lenoir audit Jaillière, (...)*"AN ET-XXVII-439 Inventaires, contrats de mariage, notoriétés et autres par Louis Boursier. 05/05/1784 – 06/30/1784 | Document conservé au Centre historique des Archives nationales à Paris  
<https://en.geneanet.org/archives/registres/view/319230/8>  
<http://www.famillesparisiennes.org/patro/len.html>

[5]Paris Registres de tutelles 06/16/1785 – 06/30/1785 | AN Y5130B Document conservé au Centre historique des Archives nationales à Paris  
<https://en.geneanet.org/archives/registres/view/?idcollection=32778&page=513>

[6] Albert Mathiez, *Les Discours Civiques De Claude Dansard Et La Société Fraternelle*, Annales révolutionnaires, vol. 3, no. 3, 1910, pp. 424–432. JSTOR, [www.jstor.org/stable/41920275](http://www.jstor.org/stable/41920275) (Mathiez cite les actes de Sigismond Lacroix t II p53).

[7] Estampe, *Serment prêté aux Sociétés fraternelles des citoyens des deux sexes je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi*, Cavet – Gallica

[8] *La Chronique de Paris* du 21 novembre 90 : "il apporte chaque fois, un bout de chandelle dans sa poche avec un briquet et de l'amadou (...)"

[9]A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française, origines et développement de la démocratie et de la République (1789-1804)*, 1901

[10] Sa signature peut se lire Dausard

[11]En date du 1790 "Réponse de Chabrou député de l'assemblée nationale à la lettre de M. Dansard qui le prioit de consulter le vœu de la société des amis de la Constitution, dont il était alors président, sur novembre l'administration de sa députation" Mathiez, Albert. "Les Discours Civiques De Claude Dansard Et La Société Fraternelle." Annales révolutionnaires, vol. 3, no. 3, 1910, pp. 424–432. JSTOR, [www.jstor.org/stable/41920275](http://www.jstor.org/stable/41920275). Mathiez cite les actes de Sigismond Lacroix t II p53.

[12]Ces retranscriptions sont tirée de l'article d'Albert Mathiez, "Les Discours Civiques De Claude Dansard Et La Société Fraternelle." Annales révolutionnaires, vol. 3, no. 3, 1910, pp. 424–432. JSTOR, [www.jstor.org/stable/41920275](http://www.jstor.org/stable/41920275).

[12b] *Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe* du 9 février 1791 Retronews (article reprenant l'Orateur du peuple) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49138x>

[13] Michelle Zancarini-Fournel, *Les luttes et les rêves : Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La Découverte, coll. Zones, 2016 [14] *L'Ami du peuple, ou le Publiciste parisien* du 11 janvier 1791 Retronews

[14b] *Journal des Amis de la Constitution* du 22 février 1791 (p 23) : "Paris, 13 février. Lettre de M. Dansart, fondateur de la société fraternelle, séant aux jacobins; & envoi du règlement de cette société, qu'elle vient de faire imprimer (\*). ((\*)) Les sociétés dites fraternelles sont composées de personnes de l'un & de l'autre sexe, et de tout âge. On y étudie les décrets; on y fait un apprentissage des vertus publiques & privées. Ce respectable M. Dansart qui a fondé la première, n'a jamais été ni gentilhomme ni évêque ni président à mortier ni même académicien; c'est tout simplement un maître d'école, un abcédiez, qui trouve plus convenable d'employer ses soirées du dimanche à instruire le peuple de ses droits et de ses devoirs, que de les passer au cabaret. note du rédacteur.)" Retronews

[15] Retranscription de la séance des *Amis de la Constitution* du 23 mars 1791 parue dans le *Mercure* du 27 mars, questions posées à M. Sergent fondateur d'une société fraternelle quartier des Halles sur la scission de la société fraternelle Retronews

[15b] André Vaquier, *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*. 2<sup>e</sup> série / Tome 3 / publiés et annotés par Sigismond Lacroix. L. Cerf (Paris), Service des travaux historiques de la Ville (p 57) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49138x>

[16] *Mercure universel* du 26 mars 1791 Retronews

[17] *Mercure universel* du 25 mars 1791 Retronews

[18] *Mercure universel* du 28 mars 1791 Retronews

[19] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. Tome 1. (Paris) 1890-1914

[20] Etienne Charavay, *Procès-verbaux de l'élection des députés à l'Assemblée législative, des hauts jurés, des administrateurs, du procureur général syndic, du président du tribunal criminel et de son substitut, de juges suppléants, de l'accusateur public, de curés. D'après les originaux des Archives nationales avec des notes historiques et biographiques*, 1894

[21] Etienne Charavay, *Procès-verbaux de l'élection des députés à l'Assemblée législative, des hauts jurés, des administrateurs, du procureur général syndic, du président du tribunal criminel et de son substitut, de juges suppléants, de l'accusateur public, de curés d'après les originaux des Archives nationales avec des notes historiques et biographiques*,

[22] Il fut électeur au club de la Sainte-chapelle à la section de Beaurepaire selon Augustin Challamel, *clubs contre-révolutionnaires : cercles, comités, sociétés, salons, réunions, cafés, restaurants et librairies*, 1895 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b69507064/f1.item.zoom> : "dansard maître des pensions, rue de la Parcheminerie 16".

[22b] François Braesch, *Les Pétitions du champs de Mars (15, 16, 17 juillet 1791)*, article dans la Revue Historique, t 143 1923 (p36) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k18239p>

[23] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. " Tome 5

[24] Ad 85 -Archives communales de Luçon (1563-2000) -Registre d'analyses des délibérations municipales dressé par M. Ballereau – décembre 1787 – février 1866

[25] *ibid.*

[26] Annuaire départemental de la Société d'émulation de la Vendée Éditeur : J. Sory (Napoléon-Vendée) L. Gasté (La Roche-sur-Yon) 1890

[27] Ad 85 -Archives communales de Luçon (1563-2000) -Registre d'analyses des délibérations municipales dressé par M. Ballereau – décembre 1787 – février 1866

[28] ChL. Chassin, *la Vendée Patriote 1793-1800*, t1 Dupont 1893

[29] AD 85- Luçon -État civil- Décès 1793 – an V -E Dépôt 128

[30] *ibid.*

[31] Châtillon-sur-Sèvres (Mauléon) ou Châtillon sur Thouet proche de Parthenay, lieu où il se maria ?

[32] Ad 79- Ec -Parthenay -Mariages- 1793-AN IV -12 NUM 35/54 e

[33] Veuve de René Liger, habite Parthenay, elle touche une pension comme veuve d'un défenseur de la patrie – <https://gatine-parthenay.pagesperso-orange.fr/p>

[34] Cette église fut totalement rasée vers 1800/1805 et un collège fut construit. Fourteau Anne-Marie. « *Parthenay (Deux-Sèvres). Église Saint-Sépulcre* ». In : *Archéologie médiévale*, tome 17, 1987. pp. 209-210. [www.persee.fr/doc/arcme\\_0153-9337\\_1987\\_num\\_17\\_1\\_1196\\_t1\\_0209\\_0000\\_3](http://www.persee.fr/doc/arcme_0153-9337_1987_num_17_1_1196_t1_0209_0000_3)

[35] <https://gatine-parthenay.pagesperso-orange.fr/personnes/d/dansard.html> . Informations certainement fournies dans *chroniques Gâtinelles tome 3 Parthenay : Les écoles, collèges, lycées, institutions publiques et privées*.

[36] A.N – An VI Pièces 51-55 “*Hommage par le citoyen Dansard, instituteur à Parthenay (Deux-Sèvres), d'une chanson composée à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la République*”. Archives du Directoire exécutif. “*Affaires particulières*” [an IV – an VIII]- AF/III/271-Dossiers 1101-1102

[37] Ad 79 – Bureau de Bressuire – 3 Q 4/8 – Registres de déclaration de successions (2 décembre 1791 – 30 ventôse an VII) – 1791-1799

[38] <https://gatine-parthenay.pagesperso-orange.fr/personnes/m/morisset.html>

[39] La monographie *l'histoire scolaire de la commune de : Parthenay* conservée aux AD 79 cote : 4 BIB 96-3 et accessible en ligne n'indique rien entre avril 1793 et pluviôse an IX

[40] AN F/17/1330 Dossier 3 Pièces 55-96. 4<sup>e</sup> division. Pièces émanées des particuliers ci-après ou les concernant “*Dausard, instituteur à Issoudun. Vendémiaire an X.mm*” in : *Inventaire analytique des « Papiers des comités d'Instruction publique de la législative et de la Convention, archives de la Commission des monuments et de la Commission temporaire des arts, du Conseil de conservation, des dépôts littéraires et d'objets d'art et de science, des musées et bibliothèques pendant la Révolution, de l'Institut d'Égypte »*. [https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN\\_IR\\_000289](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN_IR_000289)

[41] Merci à Claude Guillon pour l'aide apportée. AD 36- État civil- décès an X- Issoudun – acte de décès du 1<sup>er</sup> Messidor an X 3 E 088/116 f° 131. [42] Discours, imprimés par ordre de la Société fraternelle de patriotes, de l'un & de l'autre sexe, de tout âge & de tout état, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré Éditeur : [s.n.] (Paris) 1790 Gallica

## Categorie

1. Révolution française
2. XVIIIe Siècle



## Tags

1. Bressuire
2. Claude Dansart
3. Dansart
4. Deux-Sèvres
5. Guerre de Vendée
6. Guerres de Vendée
7. insituteur
8. Issoudun
9. Jottreau
10. Luçon
11. Révolution
12. révolutionnaire
13. Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe.

### **date créée**

18/10/2020

### **Auteur**

christelle-augris